

211 008E .A  
42 JB 732

actifs  
co-voies  
N

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 1ER SEPTEMBRE 1994**

Le jeudi 1er septembre 1994 à 16h00, les Administrateurs de SODETIF se sont réunis en Conseil, au Siège Social, sur convocation du Président faite par lettre simple en date du 25 août 1994 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans celle-ci.

Sont présents :

**Monsieur DUPONT** Administrateur représentant permanent de la Caisse des Dépôts Participations.

**Monsieur CARUEL** Administrateur.

**Monsieur PINSON** Administrateur.

**Monsieur GIBLIN** Administrateur.

**Monsieur BOURGNEUF** Administrateur.

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL  
002080 7 MAR 95

Monsieur REZNIK et Monsieur MOREL sont présents.

Les Administrateurs présents émargent le registre de présence en entrant en séance.

Sont représentés :

- **Monsieur SONOIS** qui a donné pouvoir de représentation à **Monsieur DUPONT**.
- **Monsieur GAYTE** représentant permanent de la Compagnie des Lignes Intérieures AIR INTER qui a donné pouvoir de représentation à **Monsieur GIBLIN**.
- **Monsieur BAUMGARTEN** qui a donné pouvoir de représentation à **Monsieur PINSON**.
- **Monsieur CAU** qui a donné pouvoir de représentation à **Monsieur BOURGNEUF**.

.../

Assistaient également à la réunion :

- **Madame WEY**, représentant le Comité d'Entreprise, Collège Cadre ;
- **Madame MARTIN** et **Mademoiselle CHABRIER** représentant le Comité d'Entreprise, Collège Employé et Maîtrise ,
- **Monsieur LAFOND-PUYO**, représentant le Comité d'Entreprise, Collège Haute Maîtrise ,

**Monsieur REZNIK, démissionnaire de ses mandats de Président et d'Administrateur depuis le 26 août dernier ;**

Monsieur MOREL

Monsieur PETIT de MIRBECK, Directeur Général

Monsieur CEVAER en sa qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs présents prenant acte de la démission de Monsieur REZNIK, nomment Monsieur CARUEL en tant que Président de Séance.

Le Président de Séance constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié de ses membres en fonction et en conséquence, peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise les tiers identifiés ci-dessus à assister à la réunion pendant toute sa durée.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité, sous réserve de prise en compte de la modification suivante qui concerne la proposition d'AIR INTER sur les prix de cession transport :

«Cette proposition augmenterait les prix de cession de base (avec Sunday Rule en Loisirs) de 15% et les différentiels Hors Sunday Rule/Sunday Rule ainsi que la majoration pour surclassement Y/M de 100 F (sur l'aller-retour).

Monsieur GIBLIN explique cette proposition :

- 1.- les prix de cession pratiqués par AIR INTER ont été fixés à l'origine à un niveau très bas pour aider au décollage de l'activité ; celle-ci étant bien lancée, il est temps de les revoir.
- 2.- Les passagers VISIT FRANCE ont une tendance croissante et plus élevée que l'ensemble des passagers à se positionner sur vols fermés (33,8% des cas contre 26,2%) et donc à prendre la place de passagers plus rémunérateurs.

.../...



43 JB 732

43

- 3 -

- 3.- Enfin, certains produits VISIT FRANCE Hors Sunday Rule particulièrement peuvent nettement «sous-couper» les tarifs publics d'AIR INTER, d'où des risques de glissement de Clientèle.

Il en résulte un manque à gagner important pour AIR INTER.»

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- **Démission de Monsieur Jean-Robert REZNIK de ses mandats de Président et d'Administrateur à effet du 26 août 1994.**

Monsieur Jean-Robert REZNIK confirme qu'il a démissionné de ses mandats de Président et d'Administrateur avec effet du 26 août dernier et remet au Secrétaire du Conseil copie de sa lettre de démission, laquelle est tenue à la disposition du Conseil.

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission des fonctions de Président et d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert REZNIK avec effet du 26 août dernier, le Conseil d'Administration remercie Monsieur Jean-Robert REZNIK pour la manière avec laquelle il a conçu et mené la fusion des Sociétés SODETIF et T.F.I., cette démission est acceptée.

- **Désignation d'un représentant permanent**

En remplacement de Monsieur F. THOMAZEAU démissionnaire, à compter du 29 avril 1994, la Compagnie Nationale AIR FRANCE, Administrateur de SODETIF, propose la candidature de Monsieur P. DURAND pour la représenter.

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner avec effet immédiat Monsieur Patrice DURAND, en qualité de nouveau représentant permanent de la Compagnie Nationale AIR FRANCE auprès du Conseil d'Administration de SODETIF.

Monsieur Patrice DURAND exercera ses fonctions pendant la durée restant à courir du mandat d'Administrateur de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, le Conseil charge son Président d'avertir la Compagnie Nationale AIR FRANCE de cette nomination.

.../...

- **Proposition et cooptation de Monsieur MOREL, lecture de sa lettre d'acceptation**

Le Conseil d'Administration coopte aux fonctions d'Administrateur, aux lieu et place de Monsieur Jean-Robert REZNIK Administrateur démissionnaire, Monsieur Bernard MOREL pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Jean-Robert REZNIK.

Cette cooptation prend effet immédiatement et sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité après que le Conseil d'Administration ait pris acte de l'acceptation par Monsieur MOREL des dites fonctions et de la déclaration selon laquelle il satisfait à toutes conditions requises par la Loi, les règlements et statuts pour l'exercice dudit mandat.

- **Nomination d'un Président**

Monsieur CARUEL, Président de Séance, propose que le Conseil désigne son Président, en l'occurrence Monsieur Bernard MOREL.

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de SODETIF Monsieur Bernard MOREL, coopté en tant qu'Administrateur aux termes de la deuxième décision ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le Président de Séance propose que Monsieur Bernard MOREL prenne immédiatement la présidence de la réunion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité ; Monsieur Bernard MOREL accepte et prend la présidence de la Séance et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner. Il évoque ses vingt six années de carrière au sein de la Compagnie Nationale AIR FRANCE.

- **Pouvoirs du Président**

Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société avec faculté de délégation et de substitution.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Bernard MOREL Président du Conseil d'Administration de SODETIF accepte cette délégation de pouvoirs dans les termes arrêtés par le Conseil d'Administration.

- **Rémunération du Président**

Le Conseil d'Administration décide de confier à Messieurs BAUMGARTEN, GAYTE & DURAND, le soin de préparer une proposition concernant les conditions de la rémunération du Président.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Bernard MOREL, Président, s'abstenant.

- **Nomination du Directeur Général**

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bernard MOREL, le Conseil approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Gilbert PETIT DE MIRBECK au poste de Directeur Général pour une durée équivalente à celle de son mandat.

- **Pouvoirs du Directeur Général**

Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Gilbert PETIT DE MIRBECK, Directeur Général de SODETIF, est investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société avec faculté de délégation et de substitution.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Gilbert PETIT DE MIRBECK, Directeur Général de SODETIF, accepte cette délégation de pouvoirs dans les termes arrêtés par le Conseil d'Administration.

**- Rémunération du Directeur Général**

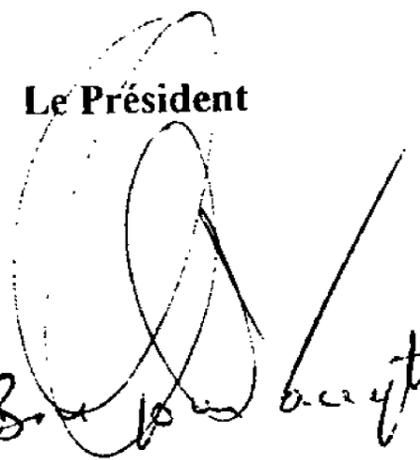
Le Conseil d'Administration décide qu'indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement, au cas où le Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Séance est levée à 19h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

**Le Président**

  
Bon pour acceptation de fonctions

**Un Administrateur**



**Le Directeur Général**

Bon pour acceptation de fonctions  
